

*Caisse d'aide à la santé*

500 millions de dollars affectés en 1967 ne représentent maintenant qu'environ 300 millions de dollars, il faudrait maintenant doubler ou quadrupler ce chiffre pour dépenser un montant équivalent à ce que le gouvernement des États-Unis dépense pour la recherche médicale.

J'avais déclaré à cette époque que nous devrions dépenser 100 millions de dollars de plus par année si nous voulions que notre programme se rapproche de celui des États-Unis. Nous sommes loin de dépenser 100 millions de dollars par année pour la recherche médicale, même si les 100 millions de dollars que nous aurions pu y affecter en 1967 représenteraient probablement 160 millions de dollars à l'heure actuelle.

J'avais signalé aussi que si nous prévoyions des fonds suffisants pour engager un personnel et obtenir les installations nécessaires pour la recherche médicale, les scientifiques canadiens cesseraient de quitter le pays. Toutefois, l'exode des cerveaux se poursuit et s'accéléra probablement étant donné les mesures incohérentes que le gouvernement a adoptées en matière de recherche scientifique en général et de recherche médicale en particulier.

Le ministre semble se justifier en prétendant que la situation est plus ou moins bonne. Nous devons profiter de l'étude de ce bill pour examiner la liquidation de ce programme et la suppression des 29 millions et demi de dollars de cette caisse et aussi pour envisager les effets de toutes les mesures de restriction prises par le gouvernement.

Sans entrer dans les détails, j'aimerais passer en revue certaines des compressions de dépenses qu'a effectuées le gouvernement. Il a réduit de 8.5 millions de dollars le programme destiné aux sciences auxiliaires au ministère de l'Agriculture, de 3 millions de dollars le projet d'agrandissement du laboratoire de recherche de Lethbridge, de 2.8 millions de dollars les crédits à la construction de collèges vétérinaires, de 2.7 millions de dollars les programmes de recherche et de promotion des produits de la Commission canadienne du blé. On a aussi réduit de \$800,000 les subventions accordées aux universités pour la recherche en matière de ressources en eau—bien qu'une grande partie de nos cours d'eau soient pollués—on a réduit de 1.4 million les sommes affectées au programme de recherche sur l'environnement des sables bitumineux de l'Alberta, de \$700,000 les crédits à la recherche dans la stratosphère, de 2.7 millions de dollars ceux destinés aux techniques de réduction de la pollution, de 2.8 millions de dollars les montants affectés au Centre de l'environnement de Terre-Neuve et au Centre de recherche forestière des Maritimes ainsi que de 11.1 millions de dollars les crédits de soutien accordés au ministère des Pêches.

On a aussi réduit de 2 millions de dollars le programme de développement des techniques du ministère de l'Industrie et du Commerce, on a supprimé 13.5 millions de dollars à Statistique Canada dont 1.3 million pour les programmes d'enseignement post-secondaire gérés par l'entremise de la direction de l'éducation, des sciences et de la culture du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Passons à présent aux restrictions effectuées au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je rappellerai aux députés que ces compressions budgétaires viennent s'ajouter aux 29.5 millions que le ministre a déjà proposés dans le cadre de ce programme. Les restrictions dans le secteur scientifique s'élèvent au total . . .

[M. Orlikow.]

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—Les forêts—La décision de ne pas fermer l'établissement de recherche de Petawawa; le député de Churchill (M. Smith)—Questions ouvrières—Les chiffres sur le chômage publiés par Statistique Canada—La situation des Indiens; le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan)—L'expansion économique régionale—L'étude de faisabilité d'une mine de charbon dans la région de Donkin (N.-É.).

● (1702)

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—  
MOTIONS

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Y a-t-il consentement unanime pour que les avis de motion nos 2, 4, 5, 6 et 7 soient reportés?

**Des voix:** D'accord.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Nous passons maintenant à la motion n° 8 inscrite au nom du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

LE SERVICE FERROVIAIRE À TERRE-NEUVE

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest)** propose:

Que la Chambre commande au gouvernement de rejeter la recommandation de la Commission royale d'enquête Sullivan relative aux services de transport entre Terre-Neuve et l'extérieur et à Terre-Neuve même, à savoir l'interruption des services ferroviaires à Terre-Neuve, et reconfirme la nécessité pour Terre-Neuve d'avoir un réseau ferroviaire solide et efficace, et que le gouvernement accepte les autres recommandations formulées dans le rapport provisoire de la Commission Sullivan et s'entretienne de leur mise en œuvre avec le gouvernement de Terre-Neuve; que la Chambre presse le gouvernement de voir s'il serait souhaitable qu'il absorbe les pertes financières du chemin de fer de Terre-Neuve, qui est propriété de l'État, mais qui est exploité en son nom par le Canadien National, afin que le CN cesse ses tentatives de sabotage visant à interrompre le service et commence à l'administrer efficacement.

—Monsieur l'Orateur, cette motion vient à point nommé, car si la Chambre l'adopte aujourd'hui, elle empêchera ce qu'on ne peut décrire que comme le meurtre du chemin de fer de Terre-Neuve. Le chemin de fer de Terre-Neuve est condamné aujourd'hui par la malice et les intentions criminelles du CN, et avec l'aide et la bénédiction du ministre des Transports (M. Lang) qui a donné au CN carte blanche pour liquider le service de chemin de fer de Terre-Neuve aussitôt que possible ou, au mieux, dans les six à huit mois qui suivent.